
DÉCRET 3, NOTRE MISSION ET LA JUSTICE

1. Répondant au Concile Vatican II, nous, Compagnie de Jésus, avons commencé un voyage de foi quand nous nous sommes engagés à promouvoir la justice comme partie intégrante de notre mission. Cet engagement a été pour nous un magnifique don de Dieu. Car il nous a placés en très bonne compagnie : celle du Seigneur, bien sûr, mais aussi celle de tant de ses amis parmi les pauvres et de ceux qui sont engagés en faveur de la justice. Comme compagnons de pèlerinage avec eux vers le Royaume, nous avons souvent été touchés par leur foi, renouvelés par leur espérance et transformés par leur amour. Comme serviteurs de la mission du Christ, nous avons été très enrichis en ouvrant nos cœurs et notre vie même "aux joies et aux espoirs, aux souffrances et aux angoisses des femmes et des hommes de ce temps, spécialement des pauvres et des affligés".¹
2. Cette ouverture de cœur a pris diverses formes. La promotion de la justice est devenue partie intégrante de nos ministères - traditionnels et nouveaux - dans notre travail pastoral, dans les centres sociaux, dans la formation "d'hommes et de femmes pour les autres", dans l'apostolat direct avec les pauvres. Mais nous reconnaissons aussi nos manquements tout au long de la route. Nous avons, dans certains cas, séparé la promotion de la justice de sa source, la foi. Le dogmatisme ou l'idéologie nous ont parfois amenés à nous traiter les uns les autres en adversaires plus qu'en compagnons. Nous nous montrons parfois timides à nous confronter nous-mêmes et nos institutions apostoliques avec la radicalité de notre mission de foi cherchant la justice.
3. Nous voulons donc renouveler notre engagement pour la promotion de la justice comme part intégrante de notre mission, tel que les 32^{ème} et 33^{ème} Congrégations Générales l'ont amplement développé. Notre expérience nous a montré que notre promotion de la justice à la fois découle de notre foi et nous ramène à une foi toujours plus profonde. Aussi voulons-nous marcher vers une plus grande intégration de la promotion de la justice dans notre vie de foi, en compagnie des pauvres et de bien d'autres qui vivent et œuvrent pour que vienne le Royaume de Dieu.
4. Car la vision de la justice qui nous guide est intimement liée à notre foi. Elle est profondément enracinée dans l'Écriture, la tradition de l'Église et notre héritage ignatien. Elle transcende toute autre notion de justice dérivée de l'idéologie, de la philosophie ou de mouvements politiques particuliers, qui ne peuvent jamais exprimer de façon adéquate la justice du Royaume pour laquelle nous sommes appelés à lutter aux côtés de notre Compagnon et Roi.²

Nouvelles dimensions de la justice

5. La lutte pour la justice a un caractère historique qui se déploie graduellement face aux besoins changeants des cultures, des époques et des peuples

¹ Vatican II, *Gaudium et Spes*, 1. Cf. 33^e CG, d. 1, n. 41.

² Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, 25.

particuliers. Les Congrégations antérieures ont attiré notre attention sur la nécessité de travailler à changer les structures dans les champs socio-économique et politique,³ comme dimension importante de la promotion de la justice. Elles nous ont aussi engagés à travailler pour la paix et pour la réconciliation par la non-violence ; à travailler pour abolir toute discrimination basée sur la race, la religion, le sexe, la classe sociale ou l'appartenance ethnique ; à travailler contre la pauvreté et la faim croissantes alors que la prospérité matérielle se concentre de plus en plus aux mains de quelques-uns.⁴ Chacun de nous peut centrer ses efforts sur seulement l'un ou l'autre de ces points, mais tous sont d'une importance permanente dans la mission d'ensemble de la Compagnie pour la promotion de la justice.

6. Plus récemment nous avons pris de plus en plus conscience d'autres dimensions de cette lutte pour la justice.⁵ Le respect pour la dignité de la personne humaine, créée à l'image de Dieu, est à la base de la conscience croissante qu'on a dans le monde de toute la gamme des droits de l'homme. Ils incluent les droits économiques et sociaux à ce qui est indispensable pour la vie et le bien-être ; les droits personnels tels que la liberté de conscience et d'expression et le droit de pratiquer et de partager sa foi ; les droits civils et politiques à participer pleinement et en toute liberté aux processus de la vie en société ; et les droits tels que le développement, la paix et un environnement sain. Comme les personnes et les communautés sont liées ensemble,⁶ il y a d'importantes analogies entre les droits des personnes et ce qu'on nomme parfois "les droits des peuples", tels que l'intégrité et la sauvegarde de la culture, le contrôle de leur destinée et de leurs ressources. La Compagnie, en tant que corps apostolique international, doit travailler avec les communautés de solidarité⁷ pour défendre ces droits.
7. Il y a de nos jours une conscience grandissante de *l'interdépendance* de tous les peuples dans un héritage commun. La globalisation de l'économie mondiale et de la société, nourrie par les développements de la technique, des communications et des affaires, avance à grands pas. Bien que ce phénomène puisse être cause de nombreux bienfaits, il peut aussi entraîner des injustices massives : les programmes d'ajustement économique et les forces du marché ne tenant aucun compte de leurs répercussions sociales, surtout à l'égard des plus pauvres ; la "modernisation" homogène des cultures qui s'opère en détruisant les cultures et les valeurs traditionnelles ; l'inégalité croissante entre nations, et dans les nations elles-mêmes, entre riches et pauvres, entre les puissants et les marginalisés. La justice nous demande de nous opposer à cela en travaillant à construire un ordre mondial de solidarité authentique où tous puissent avoir une place de droit au banquet du Royaume.⁸
8. *La vie humaine*, don de Dieu, doit être respectée depuis ses tout débuts jusqu'à sa fin naturelle. Pourtant, nous sommes confrontés de plus en plus à une "culture de mort" qui encourage l'avortement, le suicide et l'euthanasie ; la guerre

³ V.g., 32^e CG, d. 4, nn. 20, 40 ; 33^e CG, d. 1, nn. 32, 46.

⁴ Voir 32^e CG, d. 4, n. 20 ; 33^e CG, d. 1, nn. 45-46.

⁵ Jean-Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, 26.

⁶ Voir Jean-Paul II, *Redemptor Hominis*, 14 ; *Sollicitudo Rei Socialis*, 29.

⁷ Cf. *infra* n. 10.

⁸ Cf. Luc 14, 13 ; Luc 16, 19-31. Jean-Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, 33.

et le terrorisme, la violence et la peine capitale présentés comme solution aux problèmes ; la consommation de drogues ; le refus de regarder en face le drame humain de la faim, du sida et de la pauvreté. Nous devons encourager une "culture de la vie". Pour ce faire, les moyens à prendre seront : promouvoir des solutions de rechange réalistes et moralement acceptables à l'avortement et à l'euthanasie ; développer avec attention le contexte éthique pour l'expérimentation médicale et génétique ; travailler à détourner les ressources affectées à la guerre et au trafic international des armes en faveur des besoins des pauvres ; créer les conditions pour que le sens de la vie et l'engagement remplacent l'anomie et le désespoir.

9. Un souci croissant de *l'environnement* traduit le désir de préserver l'intégrité de la création.⁹ L'équilibre écologique et un emploi judicieux et équitable des ressources du monde sont des éléments importants de la justice à l'égard de toutes les communautés dans notre "village global" d'aujourd'hui tout autant qu'à l'égard des générations futures qui hériteront de tout ce que nous allons leur laisser. L'exploitation sans scrupules des ressources naturelles et de l'environnement dégrade la qualité de la vie, détruit des cultures et enfonce les pauvres dans la misère. Nous devons promouvoir des attitudes et des lignes de conduite qui créeront des relations de responsabilité à l'égard de l'environnement de ce monde que nous partageons et dont nous ne sommes que les intendants.
10. L'expérience des dernières décennies nous a démontré que le changement social ne consiste pas seulement dans la transformation des structures économiques et politiques, car ces structures sont elles-mêmes enracinées dans des valeurs et des attitudes socio-culturelles. La libération humaine totale des pauvres et de nous tous repose sur l'établissement de *communautés de solidarité* aussi bien à la base et au niveau non-gouvernemental qu'au niveau politique, où nous pourrons tous travailler ensemble pour un développement humain intégral.¹⁰ Tout cela doit se faire dans le contexte de relations raisonnables et respectueuses entre les cultures, les différents peuples, l'environnement, et le Dieu vivant au milieu de nous.

Des situations urgentes

11. En tant que Congrégation Générale, venant de toutes les parties du monde, nous avons pris conscience de situations critiques qui affectent des centaines de millions d'hommes et qui demandent une attention spéciale de la part de la Compagnie. Nous ne prétendons pas en présenter une liste exhaustive ni non plus détourner nos efforts de situations injustes plus proches de chacun de nous. Mais ces situations ont une signification spéciale pour la Compagnie comme corps apostolique international, et réclament notre attention immédiate.
12. *La marginalisation de l'Afrique* dans "le nouvel ordre du monde" fait de ce continent entier le symbole de tous les marginalisés du monde. Trente des pays les plus pauvres du monde sont en Afrique. Les deux tiers des réfugiés du

⁹ Cf. *Centesimus Annus*, 37.

¹⁰ *Sollicitudo Rei Socialis*, 27 sq ; *Centesimus Annus*, 49.

monde sont africains. L'esclavage, la colonisation et la néo-colonisation, les problèmes internes des rivalités ethniques et de la corruption ont ensemble créé "un océan de malheurs". Mais il y a aussi beaucoup de vie et un grand courage chez les peuples d'Afrique qui luttent ensemble pour construire un avenir pour ceux qui viendront après eux. La Congrégation Générale demande à toute la Compagnie de faire tout ce qu'elle peut pour changer les attitudes et les comportements internationaux à l'égard de l'Afrique.

13. La chute récente des systèmes totalitaires en *Europe de l'Est* a laissé derrière elle des ruines dans tous les domaines de la vie humaine et sociale. Les hommes sont affrontés à la tâche difficile de reconstruire un ordre social qui permette à tous de vivre dans une communauté authentique, travaillant pour le bien commun et responsables de leur propre destin. Beaucoup, dans les années passées, y compris des jésuites, ont donné un remarquable témoignage de solidarité, de fidélité et de résistance. Maintenant, ils ont besoin de la collaboration et de l'assistance fraternelle de la communauté internationale dans leur lutte pour un avenir de sécurité et de paix. La Compagnie doit faire tout son possible pour les soutenir.
14. *Les peuples indigènes*, dans beaucoup de parties du monde, isolés et marginalisés dans leur rôle social, voient menacés leur identité, leur héritage culturel et leur lieu naturel de vie. D'autres groupes sociaux, tels que les Dalits, regardés comme "intouchables" dans quelques régions de l'Asie Méridionale, sont l'objet d'une discrimination sociale sévère dans la société civile et même ecclésiale. La Congrégation Générale demande à toute la Compagnie de renouveler son engagement de longue date envers ces peuples.
15. En de nombreuses régions du monde, même dans les pays les plus développés, des forces économiques et sociales font que des millions d'hommes sont *exclus* des bienfaits de la société. Les chômeurs de longue durée, les jeunes sans aucune possibilité d'emploi, les enfants des rues exploités et abandonnés, les vieillards seuls et sans protection sociale, les anciens détenus, les toxicomanes et les malades du sida, tous sont condamnés à une existence de grande pauvreté, de marginalisation sociale et de précarité culturelle. Tous demandent de nous l'attention que notre tradition biblique exige en faveur "des orphelins, des veuves et des étrangers au milieu de vous".
16. A l'heure actuelle il y a dans le monde plus de 45 millions de *réfugiés et de personnes déplacées*, dont 80% sont des femmes et des enfants. Souvent accueillis dans les pays les plus pauvres, ces réfugiés font face à une pauvreté croissante, à la perte du sens de la vie et de la culture, causes de découragement et de désespoir. Le Service Jésuite des Réfugiés accompagne un grand nombre de ces frères et sœurs, les servant en compagnons et plaidant leur cause dans un monde qui n'en a cure. La Congrégation Générale demande à toutes les Provinces de soutenir le SJR de toutes les manières possibles. Et nous appelons la Compagnie internationale à unir ses efforts à ceux d'autres institutions et organisations internationales pour combattre les injustices qui déracinent des peuples de leur terre et de leurs familles.

Mise en œuvre

17. La promotion de la justice requiert, avant tout, notre continuelle conversion personnelle : il s'agit de trouver Jésus-Christ dans les brisures de notre monde, de vivre en solidarité avec les pauvres et les exclus, pour pouvoir nous charger de leur cause sous l'étendard de la Croix. Notre sensibilité pour une telle mission sera d'autant plus forte que nous aurons un contact fréquent avec ces "amis du Seigneur", de qui nous pouvons souvent apprendre beaucoup à propos de la foi. Une certaine insertion dans le monde des pauvres devrait donc faire partie de la vie de tout jésuite ; et nos communautés devraient être, chaque fois que cela est possible, situées parmi les gens ordinaires.
18. Au cours de leur formation, les jeunes jésuites devraient être en contact avec les pauvres, non pas seulement de façon occasionnelle mais d'une manière plus continue. De telles expériences doivent s'accompagner d'une réflexion sérieuse au titre de la formation intellectuelle et spirituelle et faire partie de la formation à l'analyse socio-culturelle. Un contact vivant avec d'autres cultures et un style de vie dans lequel "ils ressentent à certains moments quelques effets de la pauvreté"¹¹ les aideront à grandir dans leur solidarité avec les pauvres et avec "l'autre" dans notre monde si riche en diversités. La formation permanente des jésuites plus âgés doit aussi favoriser de telles expériences de réalités sociales et culturelles différentes.
19. On doit, dans nos divers apostolats, créer des communautés de solidarité dans la recherche de la justice. Tout ministère jésuite peut et doit, travaillant en union avec nos collaborateurs, promouvoir la justice selon une ou plusieurs des façons suivantes : (a) servir et accompagner directement les pauvres ; (b) développer l'attention aux exigences de la justice en même temps que la responsabilité sociale pour la réaliser ; (c) participer à la mobilisation sociale pour la création d'un ordre social plus juste.
20. Former "des hommes et des femmes pour les autres" est à faire non seulement dans nos institutions éducatives, mais aussi dans les apostolats de la Parole et des Exercices Spirituels, tout comme dans ceux de la pastorale et des moyens de communication sociale. Les centres sociaux et l'action sociale directe pour et avec les pauvres seront d'autant plus efficaces dans la promotion de la justice qu'ils intégreront la foi dans tous les aspects de leur travail. Ainsi, chaque apostolat jésuite doit s'efforcer d'approfondir sa manière particulière de mettre en œuvre notre mission intégrale de foi et de justice, qui ne peut que s'enrichir des efforts qui seront faits pour un dialogue et une inculturation plus efficaces.
21. Les institutions jésuites peuvent employer les moyens suivants pour aider à mettre en œuvre notre mission : faire une évaluation institutionnelle du rôle qu'elles jouent dans la société ; examiner si les structures internes de l'institution et ses principes d'action reflètent notre mission ; collaborer et avoir des échanges avec des institutions du même genre dans des contextes sociaux et culturels différents ; assurer la formation continue de leur personnel en ce qui a trait à notre mission.

¹¹ *Constitutions*, [287].

-
22. Chaque Province doit évaluer sa planification apostolique en se servant des critères ignatiens que l'on trouve dans les Constitutions,¹² lus à la lumière de notre mission aujourd'hui. Si on les comprend à la lumière de la foi qui cherche la justice, le critère du "plus grand besoin" oriente vers les endroits ou les situations de sérieuse injustice ; le critère d'"un plus grand fruit", vers l'apostolat plus efficace dans la création de communautés de solidarité ; le critère du "plus universel", vers l'action qui contribue à changer les structures pour créer une société reposant davantage sur le partage des responsabilités. Une fois que les décisions sont prises, il est de la plus haute importance d'évaluer le processus de mise en œuvre. La revue annuelle de la réalisation des objectifs au cours de l'année peut aider à déterminer ceux de l'année à venir. Une révision sérieuse et régulière de l'efficacité avec laquelle nous accomplissons notre mission donnera crédibilité et réalisme à nos plans de Province et d'institutions.
23. Au niveau interprovincial et au niveau international, la Compagnie doit continuer à trouver des moyens pour collaborer avec d'autres groupes ou organismes nationaux et internationaux, tant gouvernementaux que non-gouvernementaux. En tant que corps apostolique international, en effet, il est de notre responsabilité de travailler avec d'autres, aux niveaux régional et mondial, pour un ordre international plus juste. La Compagnie doit donc examiner ses ressources et essayer de participer à la formation d'un réseau international efficace en sorte que, à ce niveau aussi, notre mission puisse être réalisée.
24. Par dessus tout, nous devons garder, sur cette route vers le Royaume, une grande espérance. Comme "serviteurs de la mission du Christ", nous plaçons notre espérance ultime en Jésus-Christ, crucifié et ressuscité, espérance qu'il nous conserve, nous conduise et nous fasse avancer dans notre service de la foi et la promotion de la justice.¹³ Ainsi nous pouvons continuer à chercher la justice de toutes nos forces.

"La Compagnie continue à insister sur la promotion de la justice. Pourquoi ? Parce que cela correspond à notre spiritualité même... La promotion de la justice est un appel pour que, membres de la Compagnie, nous entrions plus profondément encore dans la vie concrète des peuples et des nations tels qu'ils sont en réalité et non tels que nous pensons qu'ils devraient être".¹⁴

Ainsi notre pèlerinage nous amènera une fois encore à partager de plus en plus profondément les joies et les espoirs, les souffrances et les angoisses de tout le peuple de Dieu.

¹² *Constitutions*, [622-623].

¹³ Voir *Constitutions*, [134], [812].

¹⁴ Peter-Hans Kolvenbach, "Our Mission today and tomorrow", *op.cit.*, p. 49.